VEIGY-FONCENEX
PORTE DE FRANCE

DEL_2025_063

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq le 29 août, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 22 août 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, Julie GIRARD, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Laurent DEMOLIS, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Guy LANCON, Hélène LEVA, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Rosy CHAMAYOU, Alain GATTELET, Maria-Hélèna DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Jean-Marc LHERMET, Charlotte LAFOURCADE, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE.

Procurations
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Rosy CHAMAYOU
M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Alain GATTELET
Mme Hélène LEVA a reçu procuration de Mme Maria-Hélèna DE SIEBENTHAL
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Patrice BOUTHORS
M. Laurent DEMOLIS a reçu procuration de M. Jean-Marc LHERMET
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de Mme Charlotte LAFOURCADE
M. Italo GARD a reçu procuration de M. Samuel DELEAGE
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE

Secrétaire de séance : Madame Virginie SUATON

Nombre de conseillers :	**27**				
En exercice	: 27		Pour	:	27
Présents	: 19		Contre	:	/
Votants	: 27		Abstention	:	/

6.1. CONVENTION DE MUTUALISATION DES POLICES MUNICIPALES AVEC LA COMMUNE DE CHENS-SUR-LEMAN

Madame le Maire,

EXPOSE au Conseil municipal l'article L. 512-1 du Code de la sécurité intérieure qui permet à plusieurs communes de disposer en commun d'un ou plusieurs agents de police municipale pour l'exercice de leurs missions définies à l'article L. 511-1 du même code.

RAPPELLE que la commune de Veigy-Foncenex a proposé à celle de Chens-sur-Léman de mettre en place une mutualisation des moyens en matière de police municipale et rurale, permettant une mise à disposition réciproque d'agents entre les deux collectivités.

DIT que le projet de convention pluri communale a été établi conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Il précise notamment que pendant l'exercice de leurs fonctions sur le territoire d'une commune, les agents sont placés sous l'autorité du maire de cette commune. Chaque agent est de plein droit mis à disposition des autres communes signataires par la commune qui l'emploie.

PRECISE qu'une convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'État est également mise en place conformément aux dispositions réglementaires prévues.

Vu le Code de la Fonction Publique Territoriale,

.../...

Vu la loi n° 99-291du 15 avril 1999 relative aux polices municipales,

Vu les lois n° 2001-1062 du 15 novembre 2001 et n° 2003-239 du 18 mars 2003, renforçant les pouvoirs des policiers municipaux,

Vu le décret n° 2007-1283 du 28 août 2007, relatif à la mise en commun des agents de police municipale et à leurs équipements,

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 511-1 à L. 512-1, R. 512-1 à R. 512-4,

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment son article L. 511-5 relatif aux demandes de port d'armes ainsi qu'à l'acquisition et à la détention de celles-ci,

Vu la loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés, ayant élargi les conditions géographiques d'intervention,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de la convention de mutualisation de la police municipale et rurale entre la commune de Veigy-Foncenex et la commune de Chens-sur-Léman, telle que présentée en annexe.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Certifié exécutoire
Transmis au représentant de l'Etat le : 03 SEP. 2025
Publié, Affiché ou notifié le : 03 SEP. 2025
Le Maire - Catherine BASTARD

MAIRIE DE VEIGY-FONCENEX 74 (Hte-Savoie)

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 29 août 2025
Le Maire – Catherine BASTARD

MAIRIE DE VEIGY-FONCENEX 74 (Hte-Savoie)

La secrétaire de séance – Virginie SUATON